

**DATE DE CONVOCATION** : 19 JANVIER 2017

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – M. CLERC – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGIER – J.P. SIMON – K. GAI – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA – P. ORMECHE – P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – C. FULPIN – K. PERROIS – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR** : E. RAMBEAU donne pouvoir à M. CLERC – S. HIBON-MINET donne pouvoir à K. GAI – C. MESLIER donne pouvoir à C. FULPIN – S. LABROUSSE donne pouvoir J.L. LEVESQUE.

**CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT**: E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET – C. MESLIER – S. LABROUSSE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**: M.A. CHEVALIER

**OBJET : PARTICIPATION AU CENTRE DE LOISIRS DE L'AILAN POUR LA PERIODE DU 25 NOVEMBRE 2015 AU 30 NOVEMBRE 2016**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de l'Association Intercommunale pour les Loisirs et les Activités Nature (AILAN),

**CONSIDÉRANT** que le versement de la participation communale autorise le bénéfice d'une aide venant en déduction des factures faites aux parentes d'enfants castelnoviens,

**CONSIDÉRANT** les listes établies par l'AILAN des enfants ayant fréquentés le centre de loisirs pour la période du 25 novembre 2015 au 30 novembre 2016,

Après en avoir délibéré, **PAR 23 VOIX POUR** le Conseil Municipal décide :

- ✚ De participer financièrement aux activités de centre de loisirs organisées par l'AILAN pour les usagers castelnoviens à hauteur de 5 € par enfant et par jour de présence pour l'accueil de loisirs, à hauteur de 3 € par enfant par jour de présence le mercredi,
- ✚ D'attribuer une participation à l'AILAN de 10 877 € pour la période considérée,
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents aux versements de ces participations.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE